



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 septembre 2023 à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Marc Bureau et Mario Aubé formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Gilles Chagnon

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2023-837

PROLONGATION D'UN MOIS - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCE DE DOMMAGES AINSI QUE POUR DES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES – 1^{ER} OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 14.7.1 du Code municipal du Québec :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de biens meubles, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par l'organisme ou les organismes au nom de la municipalité;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'Union des municipalités du Québec s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au règlement 26 – Règlement sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a le mandat de préparer, en son nom et celui des municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté la résolution numéro CE-2023-438 pour prolonger le contrat d'assurance du Regroupement des Grandes Villes auquel la Ville a adhéré jusqu'au 1^{er} octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement a procédé à un appel d'offres cet été et que l'ouverture des soumissions a été retardée et est prévue le 12 octobre prochain pour un contrat annuel débutant le 1^{er} novembre 2023 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long :

De plus, que la Ville :

- s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé pour un montant de 31 663 \$;
- s'engage à verser en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1% des primes payées, pour un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, taxes en sus;
- autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie;
- accepte de prolonger le contrat pour la fourniture des assurances automobile pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2023.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront pris jusqu'à concurrence des fonds disponibles, et ce, à même le poste budgétaire 02-19100-423 – Assurance véhicules.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2023.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif